

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 6 SEPTEMBRE 2023**

Nombre en exercice : 31
 Nombre de présents : 22
 Nombre de votants : 29

Convocation du 30.08.2023
 Affichage du 30.08.2023

L'an deux mille vingt-trois, le six septembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes du Pas-Saint-L'Homer suite à la convocation du 30.08.2023, affichée le trente août 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, , M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M ANQUETIL Dominique, Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), M BLOTTIERE Philippe (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à Mme CHAMERET Stéphanie), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à M Du LAC Jean-Vincent), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck).

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

DELIBERATION N° 2023.09.136

LIGNE DE TRESORERIE : CHOIX D'ETABLISSEMENT BANCAIRE

Monsieur le Président présente les offres de ligne de trésorerie reçues à ce jour :

Caractéristiques de la LT	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL	CAISSE d'EPARGNE	LA BANQUE POSTALE
MONTANT	500 000 € se décomposant ainsi : 390 000 € Budget Principal 80 000 € Budget MUSEALES 30 000 € Budget OT			
DUREE		12 mois	12 mois	
TAUX		Euribor 3 mois moyenné m-1 flooré à 0% + marge de 0.70 %	€STR (flooré à 0) + marge de 0.65 %	
Frais de dossier		1 200 €	Exonération	
Frais de mise en place de l'ouverture de crédit				
Commission d'engagement			500 €	
Commission de gestion			100 €	
Commission de non-utilisation		Exonération	0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts	

Compte tenu de l'offre de la Caisse d'Epargne, Monsieur le Président propose de retenir cette proposition et sollicite les membres du Conseil.

Les Membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'approuver l'offre de la Caisse d'Epargne, telle que présentée dans le tableau ci-dessus.
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes actions nécessaires à la réalisation de cette opération et signer tous documents y afférents.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

